



Commune de Rochefort - Législature 2020-2024

Procès-verbal n° 5

Séance du mardi 14 juin 2022 à 20 heures
tenue en salle Cotencher, à Rochefort

Président : M. Jean-Luc Naguel (Les Verts)

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 mai 2022
3. Election du bureau du Conseil général
Président (e), vice-président (e), secrétaire, 2 scrutateurs (trices)
4. Comptes 2021 et rapport de gestion
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement inhérente à la location de l'immeuble sis Place du Collège 6, à Rochefort, pour une durée de 20 ans
6. Rapport annuel de la Commission communale de l'énergie et de l'environnement (CEE)
7. Rapport annuel de la Commission de révision du Plan d'aménagement local (CPAL)
8. Rapport annuel de la Commission Mobilité (CoMob)
9. Rapport annuel de la Commission des naturalisations et agrégations (CNat)
10. Rapport annuel de la Commission de police du feu et de salubrité publique (CPFSP)
11. Communications du Conseil communal
12. Questions et interpellations
13. Divers

Le président ouvre la séance en saluant chaque élu-e. Il passe la parole au secrétaire pour l'appel.



1. Appel

21 conseillers (sur 23) généraux sont présents :

PLR	Les Verts	GER
Aeberhard Cyril Berton Cyril Bottge Francis (<i>vice-président</i>) Burri Philippe Di Giusto Gabriel Frasse Prisca Loda Mary-Pierre Nussbaum Jacques-Roland (<i>scrutateur</i>)	Cheri Véronique Desaules Marc Gretillat Marc-Alexis (<i>scrutateur</i>) Lazeyras Christiane Loda Ferraro Jeanne Naguel Jean-Luc (<i>président</i>) Rilliot Joël	Fahrni Maxime Fahrni Nathalie Jeannin François Regis Nicolas (<i>secrétaire</i>)

Excusé-e-s : Raymond Renfer (Les Verts) et Christiane Lazeyras (Les Verts)

La majorité simple est fixée à 11 voix, la majorité qualifiée des deux-tiers est fixée à 14 voix.

4 conseillers communaux sont présents :

PLR	Les Verts	GER
Perrin Tony Gougler Thierry	Lazeyras Antoine	Beutler François

Excusée : Bavaud Christine (Les Verts)

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 mai 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur et moyennant les quelques modifications suivantes :

Point No 1 : Appel → Indiquer présent Gabriel Di Giusto et non Guillaume De Tribolet

Point No 11, paragraphe No 1 (ajout en gras) → « Francis Bottge remercie le Conseil communal pour son action **suite à son interpellation inhérente aux nuisances sonores provoquées par les places de tirs de Bôle et Plan du Bois** ».

Point No 12 → Joël Rilliot (Les Verts) : relève que deux véhicules électriques Mobility-Flex sont mis à disposition à L'Aubier SA, à Montezillon. Il s'interroge sur l'opportunité d'étendre cette mesure dans d'autres hameaux.



3. Election du Bureau du Conseil général

Philippe Burri (PLR) : propose Francis Bottge en qualité de président du législatif et Jacques-Roland Nussbaum comme scrutateur.

Joël Rilliot (Les Verts) : propose Jean-Luc Naguel comme secrétaire du Conseil général et Marc-Alexis Gretilat en qualité de scrutateur.

François Jeannin (GER) : propose Nicolas Regis en qualité de vice-président du législatif.

Aucune autre candidature n'étant formulée, le nouveau bureau du législatif est élu tacitement par applaudissements.

4. Comptes 2021 et rapport de gestion

Pascal Küffer (PLR, président de la Commission financière – CFin) : la CFin se réjouit du résultat des comptes 2021. Il précise que le nouvel emprunt d'un million, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport de la CFin, a été contracté en 2022 et non en 2018. La CFin préavis favorablement les comptes 2021, avec remerciements au Conseil communal et au personnel communal.

Philippe Burri (PLR) : s'interroge sur l'importante augmentation de la dette nette par habitant entre 2020 et 2021.

Nicolas Merz (administrateur) : lui répond que cet indicateur tient compte de la trésorerie de la Commune (liquidités). Cette dernière a diminué notablement entre 2020 et 2021 (financement d'importants investissements sans recours à l'emprunt). En résulte une augmentation de cet indicateur.

François Jeannin (GER) : souhaite obtenir des compléments d'information concernant le compte No 350000 / F 8200 (Sylviculture) qui présente une augmentation considérable.

Antoine Lazeyras (CC) : répond que ce poste intègre le versement du pont AVS pour notre garde forestier fraîchement retraité. L'intégralité de ce montant a été prélevée à la réserve du bilan et n'a de ce fait aucune incidence sur le résultat de l'exercice.

Christian Reber (PLR) : se réjouit du résultat de l'exercice et relève d'une façon plus générale l'excellente santé financière de la Commune sur ces dernières années. Cette situation est le résultat du travail des Autorités présentes et passées. Il remercie le Conseil communal, l'administrateur et les employés communaux pour le travail effectué et leur bonne gestion. Il tient également à exprimer sa reconnaissance aux administré-e-s, contribuables, et autres personnes s'engageant dans la vie locale. Une association qui fait de Rochefort une commune où il fait bon vivre. Le groupe PLR accepte ces comptes 2021 et est optimiste sur le fait que la situation perdurera ces prochaines années, ce quand bien même rien n'est jamais acquis.

Nathalie Fahrni (GER) : abonde dans le même sens et remercie le Conseil communal,

l'administrateur, le personnel communal et les membres de la Commission financière (CFin) pour leur travail. Le GER acceptera les comptes présentés.

Marc-Alexis Grétilat (Les Verts) : le groupe des Verts remercie le Conseil communal et l'administrateur. Il approuve les comptes 2021. Le groupe des Verts tient à souligner la qualité du travail de l'administration et des auditeurs qui ont fourni des rapports précis et complets.

Tony Perrin (CC) : Le Conseil communal se réjouit du résultat positif qui témoigne de l'assise financière solide de la Commune dans un contexte économique et géopolitique particulier. Il relève que le résultat 2021 constitue le 14^{ème} exercice bénéficiaire consécutif pour la commune de Rochefort.

Jean-Luc Naguel (président) : remercie les différents intervenants et passe à la lecture de l'arrêté qui est adopté unanimement.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement inhérente à la location de l'immeuble sis Place du Collège 6, à Rochefort, pour une durée de 20 ans

Jacques-Roland Nussbaum (PLR) : en sa qualité de copropriétaire de l'immeuble dont il est question propose de quitter la salle durant les délibérations.

Cette proposition est acceptée et Jacques-Roland Nussbaum (PLR) quitte donc momentanément l'assemblée.

Nicolas Regis (GER) : Le GER est favorable à la location de cet immeuble, qui répond à un besoin. Toutefois, il regrette le peu d'informations fournies dans le rapport du Conseil communal, notamment un projet chiffré et un plan du bâtiment.

Marc Desaulles (Les Verts) : A l'instar du GER, le groupe des Verts aurait souhaité avoir plus de renseignements. Egalement, il s'interroge sur une éventuelle clause de sortie avant le terme des vingt ans. Enfin, sur un plan plus formel, est-il judicieux de voter un crédit pour un engagement portant sur le ménage communal (exploitation).

Christian Reber (PLR) : le groupe PLR considère que cette location constitue une excellente idée. Il félicite le Conseil communal d'avoir saisi cette opportunité quand bien même une acquisition aurait été préférable. Le groupe PLR s'interroge sur trois éléments : résiliation anticipée, remise en état des locaux au terme de la location, option d'achat (droit de préemption).

François Beutler (CC) : le Conseil communal comprend les groupes sur la question du manque d'informations. Cela étant, il relève que l'exécutif était mis sous pression en termes de délai. Il n'était de ce fait pas possible d'établir un projet chiffré basé sur une réflexion approfondie. Dans le même ordre d'idée, à l'heure actuelle, l'affectation des locaux (structure d'accueil parascolaire, services communaux, école) n'est pas arrêtée. Un rapport sera soumis au législatif en septembre prochain. S'agissant d'un éventuel droit de

préemption, celui-ci n'est pas prévu dans le contrat, le propriétaire ne souhaitant pas intégrer une telle clause. Au niveau de la surface à disposition, on peut l'estimer à environ 200 m² répartis principalement sur deux étages. Enfin, le Conseil communal relève aussi que le fait de pouvoir louer cet immeuble sur une longue durée revêt aussi un impact dans ses réflexions inhérentes à la requalification de la Place du Collège.

Tony Perrin (CC) : sur le plan de la technique comptable, c'est le Service des communes – consulté en la circonstance – qui a préconisé l'option du crédit d'engagement budgétaire. De plus, au vu du montant en jeu, le Conseil communal souhaitait impliquer le législatif.

François Beutler (CC) : au niveau d'une résiliation anticipée de l'objet, il appartiendrait au Conseil communal de trouver une solution avec le bailleur. A défaut, il conviendrait de retrouver un locataire disposé à reprendre le contrat aux mêmes conditions, ce tel que le prévoit la loi. Concernant les travaux à engager, ceux-ci se limiteront au strict nécessaire en fonction de l'affectation des locaux. Ainsi, ils n'engageront pas la Commune de façon importante si elle devait quitter les lieux au terme du bail, voire avec anticipation.

Marc-Alexis Greillat (Les Verts) : se demande si l'option d'un bail à loyer plus court qui aurait permis au Conseil communal de se donner le temps de la réflexion et en vue d'éventuelles négociations a été envisagée.

François Beutler (CC) : l'exécutif est convaincu que la location de cet immeuble, sur une longue durée, constitue une bonne solution. De par sa situation et la surface à disposition, le bâtiment répond pleinement aux besoins. Sur le plan financier, l'option de la location – quand bien même le Conseil communal aurait idéalement souhaité pouvoir acquérir cet immeuble – est tout à fait raisonnable. L'on a pu lire dernièrement dans une autre Commune qu'un nouveau bâtiment à usage de ce type avait coûté plus d'un million de francs.

Christian Reber (PLR) : le groupe PLR fait confiance au Conseil communal et acceptera par conséquent le rapport et l'arrêté soumis.

Philippe Burri (PLR) : relève encore que ce bâtiment a fait l'objet d'un assainissement énergétique il y a quelques années et qu'il est alimenté par le chauffage à distance au bois de la Commune. Il émet la suggestion de raccorder ce bâtiment à l'installation solaire photovoltaïque du Bâtiment communal polyvalent, ce en vue de favoriser l'autoconsommation. Dans tous les cas, il salue l'initiative du Conseil communal qui a su saisir cette opportunité qui sera profitable au développement du village.

Marc-Alexis Greillat (Les Verts) : le groupe des Verts appuie bien entendu une démarche allant dans le sens de favoriser une énergie renouvelable.

Joël Rilliot (Les Verts) : dans ce même ordre d'idée, il suggère d'envisager la pose de capteurs solaires thermiques dédiés au chauffage de l'eau sanitaire distribuée sur le réseau.

François Beutler (CC) : relève que ces idées sont très intéressantes et elles pourront être évoquées dans un deuxième temps avec les propriétaires de l'immeuble.

Jean-Luc Naguel (président) passe à la lecture de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.



6. Rapport annuel de la Commission communale de l'énergie et de l'environnement

Mary-Pierre Loda (PLR) : le groupe PLR remercie les membres de ladite commission pour le rapport établi et le travail réalisé, en particulier au niveau de l'organisation des différents ateliers.

Le Conseil général prend acte de ce rapport, avec remerciements d'usage aux commissaires.

7. Rapport annuel de la Commission de révision du Plan d'aménagement local

Jacques Roland Nussbaum (PLR) : le groupe PLR a pris connaissance de ce rapport et remercie les membres de la commission.

Le Conseil général prend acte de ce rapport, avec remerciements d'usage aux commissaires.

8. Rapport annuel de la Commission de Mobilité

Marc Desaulles (Les Verts) : dans le rapport établi, il est mentionné que les coûts relatifs à l'installation de véhicules Mobility étaient trop importants. Il relève que le montant, par véhicule et par année, est de CHF 12'900.00. Il signale en outre la problématique de la desserte du hameau de Montezillon, tout à fait insuffisante depuis le changement d'horaire 2016 (suppression de la halte CFF de Montmollin-Montezillon). Il y a quelques années, il avait été question d'un crédit portant sur une étude mobilité. Qu'en est-il de cette dernière qui a été reportée ?

Philippe Burri (PLR) : en sa qualité de président de la Commission Mobilité de Rochefort, précise que le projet Mobility a été étudié par la CoMob. En premier lieu, il est apparu aux commissaires qu'une telle prestation ne répondait pas forcément à un besoin à l'heure actuelle. La question économique n'a pas été déterminante dans les conclusions de la commission quand bien même elle a été considérée. En effet, si les recettes liées à l'utilisation des véhicules viennent diminuer son coût, l'expérience faite à Val-de-Ruz démontre que la rentabilité de l'opération n'est de loin pas acquise. Bien entendu, la CoMob n'a pas fermé définitivement la porte au projet. Au niveau de la desserte en transports publics du village, il convient de rappeler que la Commune n'a pas toutes les cartes en mains. Elle essaie de faire entendre sa voix auprès du Canton à chaque occasion. La desserte en transports publics demeure une priorité absolue de la commission quand bien même elle est complexe. Par exemple, la gare de Champ-du-Moulin, pour laquelle Rochefort paie une somme importante au niveau du pot commun des transports publics et qui dessert une très petite partie de nos administré-e-s. Concernant le report de l'étude mobilité, il laisse le soin au Conseil communal de répondre.

Thierry Gougler (CC) : précise que la perte générée par les véhicules Mobility stationnés à Cernier et aux Geneveys-sur-Coffrane est de l'ordre de CHF 15'000.00 annuellement. Si la question économique ne doit pas tout dicter, il convient de la considérer. En ce qui concerne la desserte en transports publics de la Commune, la question est complexe et elle figure parmi

les priorités de l'exécutif. Ce dernier rencontrera d'ailleurs prochainement le Conseiller d'Etat en charge du dossier, Laurent Favre, de même que le Conseiller communal de la ville de Neuchâtel Mauro Moruzzi.

Marc Desaulles (Les Verts) : suggère que le Conseil communal, la Commission Mobilité et les habitants de Montezillon travaillent ensemble afin de faire entendre leur voix et de faire bouger les choses.

Marc-Alexis Gretillat (Les Verts) : s'interroge sur l'opportunité de mettre un place un système Mobility donnant la possibilité de louer un véhicule et de le déposer sur un autre site, par exemple via l'installation de places à Chambrelien. Cela permettrait d'interconnecter la gare avec d'autres sites. De plus, la Gare de Chambrelien constitue un point d'entrée touristique. Une place Mobility pourrait s'avérer une prestation répondant à un besoin et rentable.

Antoine Lazeyras (CC) : précise que si une telle option devait se concrétiser, il conviendrait de prévoir un véhicule non-électrique dans la mesure où le site est desservi par le courant de la ligne de chemin de fer. Si une borne électrique était choisie, il conviendrait de tirer une ligne depuis le réseau du Groupe E SA.

Philippe Burri (PLR) : remarque que la question de la mobilité est également abordée dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local (PAL). De surcroît, dans l'optique d'un emplacement Mobility en gare de Chambrelien, l'option d'une voiture électrique doit être privilégiée, ce d'autant qu'elle s'inscrit dans la volonté de Mobility d'équiper son parc par des véhicules électriques uniquement à moyen terme.

Thierry Gougler (CC) : prend bonne note de ces différentes remarques et abordera celles-ci lors de la prochaine séance de la Commission Mobilité de Rochefort.

Le Conseil général prend acte de ce rapport, avec remerciements d'usage aux commissaires.

9. Rapport annuel de la Commission des naturalisation et agrégations

Le Conseil général prend acte de ce rapport, avec remerciements d'usage aux commissaires.

10. Rapport annuel de la Commission de police du feu et de salubrité publique

Philippe Burri (PLR) : s'interroge sur l'existence de cette commission en regard du redimensionnement de ses missions décidées par l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP).

François Beutler (CC) : lui répond que la Commission de police du feu et de salubrité publique perdurera. En effet, elle est appelée à visiter régulièrement tous les nouveaux bâtiments et les établissements publics. Cela représente environ 10% du parc bâti de la Commune. Elle revêt en outre une utilité également préventive (conseils) en matière de protection incendie.

Le Conseil général prend acte de ce rapport, avec remerciements d'usage aux commissaires.

11. Communications du Conseil communal

Thierry Gougler (PLR) : Les mises en conformité des arrêts de bus au sens de la Loi pour l'égalité des handicapés (LHand) ont débuté.

12. Questions et interpellations

Nicolas Regis (GER) : relève que les documents informatisés pour la séance du Conseil général n'ont été mis que très tardivement sur le site de la Commune, générant quelques soucis organisationnels lors des séances de groupes. Hormis ce désagrément, le GER s'est interrogé sur l'éventualité de donner aux conseillers généraux un accès informatique et sécurisé à ces documents. Dans un souci écologique, il serait même envisageable que les élus qui le veulent puissent renoncer à la version papier.

François Beutler (CC) : La solution technique existe. Le Conseil communal invite les conseillers généraux souhaitant recevoir les dossiers de façon informatique de s'annoncer auprès du Bureau communal.

Marc-Alexis Gretillat (Les Verts) : signale des branches dans le lit du Merdasson. S'il s'en réjouit en termes de biodiversité, il s'interroge sur leur dangerosité en cas de crue.

François Beutler (CC) : lui répond que le lit de la Sagneule – Merdasson est régulièrement surveillé et entretenu par l'équipe forestière. Il était également prévu de faire intervenir la protection civile. Or, cette intervention a dû être reportée sur fait de la crise sanitaire.

13. Divers

Nathalie Fahrni (GER) : informe l'assemblée qu'elle sera remplacée au sein du conseil intercommunal du Cercle scolaire de Cescole par Joanna Maillet Gros, par ailleurs présente dans la salle.

Mary-Pierre Loda (PLR) : souhaite pouvoir consulter le détail des jetons de présence alloués aux membres du législatif.

Nicolas Merz (administrateur) : lui répond que ce détail est bien entendu consultable. Il le tient à disposition des conseillers généraux dès le terme de la présente séance.

Jean-Luc Naguel (président) : remercie chaleureusement les personnes ayant œuvré à l'organisation de la récente sortie du Conseil général. Celle-ci fut une réussite.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 21h18.

Le secrétaire,
Nicolas Regis

Le président,
Jean-Luc Naguel

